

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 27 mai 2020
Mise en place du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 27 mai 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire sortant.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Claudine PASTRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Yvon DARNE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE.

1- Election du Maire

Alain GARNIER, Maire sortant, a ouvert la séance, a fait l'appel des conseillers municipaux et a rappelé les résultats du scrutin du 15 mars 2020, puis a cédé la présidence au doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude TALLOBRE, invitant les conseillers à procéder à l'élection du Maire. Seul Alain GARNIER s'est présenté pour cette élection.

Le vote, à bulletins secrets, a donné les résultats suivants : Alain GARNIER 11 voix.

Alain GARNIER, élu Maire à l'unanimité, a remercié les électeurs, ses colistiers et les anciens élus. Il a rappelé que le nouveau conseil mettra compétence et détermination au service de la commune.

2- Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire a ensuite demandé aux conseillers de voter le nombre des adjoints.

Le conseil municipal s'est prononcé à la majorité absolue à bulletins secrets pour trois adjoints (10 votes pour 3 adjoints ; 1 vote pour 2 adjoints)

3- Election des adjoints

Le Maire a proposé Christine PEGHAIRE en 1^{ère} adjointe, Georges BERINGER en 2^{ème} adjoint et Gilles BERINGER en 3^{ème} adjoint. Personne ne s'est porté candidat en plus de ceux proposés par le Maire.

Ils ont immédiatement été élus à bulletins secrets :

1^{er} Adjoint : Christine PEGHAIRE 10 voix

2^{ème} Adjoint : Georges BERINGER 11 voix

3^{ème} Adjoint : Gilles BERINGER 10 voix

4- Indemnités Maire et adjoints

Monsieur le Maire a rappelé le montant des indemnités du Maire et des Adjoints : 991,20 euros brut mensuel pour le Maire et 385,05 euros brut mensuel pour chacun des Adjoints.

Monsieur le Maire a soumis cette proposition aux votes. Résultat : 10 pour et 1 abstention.

5- Délégation du Conseil municipal vers le Maire

La crise sanitaire actuelle ayant mis en évidence la nécessité pour le Maire de prendre des décisions sans avoir la possibilité de réunir le conseil municipal, il propose comme le prévoit l'article L2122-22 du CGCT, que le conseil municipal lui délègue toutes les attributions prévues dans cet article. Il est précisé que le Maire, s'il utilise cette possibilité, en rendra compte au conseil municipal à postériori. Le conseil municipal se déclare favorable à l'unanimité.

6- Délégation du Maire aux Adjointes

Le Maire informe le conseil municipal qu'il prendra un arrêté donnant délégation aux adjointes.

Les différentes commissions ont ensuite été constituées.

Pour plus d'efficacité, chacun des adjointes anime auprès du Maire un secteur d'activité comprenant diverses commissions avec des missions déterminées et complémentaires

AFFAIRES SOCIALES, ENVIRONNEMENT, TOURISME : Christine PEGHAIRE

- Affaires sociales (CCAS, CNAS, solidarités)
- Environnement (espaces verts, protection du milieu naturel, eau et assainissement, urbanisme)
- Tourisme (aménagement touristiques)

VIE SCOLAIRE ET COMMUNICATION : Gilles BERINGER

- Education (école, personnel communal, gestion de la cantine)
- Communication (promotion de St Georges, site informatique, bulletin municipal)

TRAVAUX, VIE ECONOMIQUE : Georges BERINGER

- Travaux (voirie communale et rurale, éclairage public, bâtiments, gestion du cimetière)
- Vie économique (artisanat, commerce, agriculture)

A chacun de ces secteurs sont rattachées divers syndicats et délégations

DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Alain Garnier
- Christine Peghaire (suppléante)

DELEGUES SYNDICAT ELECTRIQUE BRIOUDE SUD PAULHAGUET :

- 2 délégués : Alain Garnier, Georges Béringier

DELEGUES SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU BRIVADOIS :

- Titulaire: Georges Béringier
- Suppléant: Grégory Pitot

DELEGUES DU S.M.A.T. (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut-Allier) :

- Titulaire: Alain Garnier
- Suppléante: Christine Peghaire

DELEGUES DU C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) :

- Collège Élus: Christine Peghaire
- Collège Agents : Françoise Jourdain

DELEGUES C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :

- Président: Maire: Alain Garnier
- Christine Peghaire
- Aurélie Barlier
- Martine Gire
- Georges Béringer
- Michelle Graf
- Christine Varagne
- Virginie Gaillard
- ?

DELEGUES SICTOM :

- Titulaire : Alain Garnier
- Suppléant : Grégory Pitot

COMMISSION CIMETIERE :

Membres : Georges Béringer, Jean-Claude Tallobre, Grégory Pitot, Alain Garnier

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX :

Membres : Georges Béringer, Jean-Claude Tallobre, Yvon Darne, Françoise Doublet, Grégory Pitot, Alain Garnier

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

- Président : Maire, Alain Garnier
- 3 titulaires : Christine Peghaire, Grégory Pitot, Yvon Darne
- 3 suppléants : Georges Béringer, Claudine Pastre, Jean-Claude Tallobre

CONSEIL D'ÉCOLE :

2 membres titulaires : Gilles Béringer, Françoise Doublet

2 suppléants : Martine Gire, Aurélie Barlier

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT :

Membres : Christine Peghaire, Georges Béringer, Grégory Pitot, Jean-Claude Tallobre, Yvon Darne

COMMISSION DES CHEMINS ET DES PONTS :

Membres : Georges Béringer, Jean-Claude Tallobre, Yvon Darne, Alain Graf (?), Claudine Pastre

COMMISSION RELATIONS ASSOCIATIONS :

Membres Gilles Béringer, Françoise Doublet, Alain Garnier

DELEGUES REVISION LISTE ELECTORALE :

- Maire: Président: Alain Garnier
- Délégués commission de contrôle: Grégory Pitot (Conseiller dans l'ordre du tableau)
- Délégué Tribunal de Grande Instance : ? (nomination à venir)

COMMISSION COMMUNICATION :

Membres Gilles Beringer, Alain Garnier, Aurélie Barlier, Martine Gire, Claudine Pastre

COMMISSION FINANCIERE :

- Maire : Président : Alain Garnier
- Membres : Christine Peghaire, Gilles Béringier, Georges Béringier, Claudine Pastre

Certaines commissions seront complétées avec la participation de membres extérieurs au Conseil Municipal qui le souhaitent.

La séance est levée à 22 H 10